

**Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 1994, portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics d'études.**

Le Premier ministre,  
Vu le code de la comptabilité publique,  
Vu le décret n° 89-442 du 22 avril 1989, portant réglementation des marchés publics et notamment ses articles 19 et 20,  
Vu l'avis du ministre de l'équipement et de l'habitat,  
Vu l'avis de la commission supérieure des marchés,  
Arrête :

Article unique. - Est approuvé le cahier des clauses administratives générales relatif aux marchés publics d'études ci-annexé (1) prévu par le décret susvisé n° 89-442 du 22 avril 1989.

Tunis, le 11 octobre 1994.

*Le Premier Ministre*  
**Hamed Karoui**

(1) le cahier des clauses administratives générales sera publié en tiré à part annexé au présent JORT.

**MINISTERE DE L'INTERIEUR**

**NOMINATION**

**Par décret n° 94-2113 du 10 octobre 1994.**

Monsieur Abdelwaheb Kharrat, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Sousse à compter du 20 septembre 1994.

**CESSATION DE FONCTIONS**

**Par décret n° 94-2114 du 10 octobre 1994.**

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Chabrak premier délégué au gouvernorat de Sousse à compter du 20 septembre 1994.

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 94-2115 du 11 octobre 1994.**

Monsieur Abdelbaki Ben Maaouia, administrateur est chargé des fonctions de chef de division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Nabeul avec rang et prérogatives de directeur d'administration centrale et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 94-2116 du 11 octobre 1994.**

Monsieur Nabil Lotfi Tarek Maouia, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de division du conseil régional au gouvernorat de Nabeul avec rang et prérogatives de sous-directeur d'administration centrale et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 94-2117 du 11 octobre 1994.**

Monsieur Sadok Ben Sadok, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de division des affaires communales au gouvernorat de Nabeul avec rang et prérogatives de sous-directeur d'administration centrale et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 94-2118 du 11 octobre 1994.**

Monsieur Taïeb Bouabid, professeur principal d'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Medenine avec rang et prérogatives de sous-directeur d'administration centrale et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 94-2119 du 11 octobre 1994.**

Madame Faten Ben Torkia épouse Hamrouni inspecteur des services financiers est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires administratives et financières à la commune de l'Ariana.

**Par décret n° 94-2120 du 11 octobre 1994.**

Monsieur Hatem Saïed, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de chef de subdivision des affaires administratives et financières à la division des affaires administratives générales au gouvernorat de Nabeul avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 94-2121 du 11 octobre 1994.**

Monsieur Mohamed Lazhar H'seini, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de subdivision de l'environnement à la division des affaires communales au gouvernorat de Gafsa avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 94-2122 du 11 octobre 1994.**

Monsieur Kamel Lachheb, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de subdivision des activités économiques à la division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Tataouine avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 94-2123 du 11 octobre 1994.**

Mademoiselle Raja Sakka, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de chef de subdivision de l'investissement à la division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Tunis avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 94-2124 du 11 octobre 1994.**

Monsieur Ezzeddine Lajnef, administrateur est chargé des fonctions de chef de subdivision de tutelle et de la coopération à la division des affaires communales au gouvernorat de Nabeul avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 94-2125 du 11 octobre 1994.**

Monsieur Maher Amara, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service du contrôle et de l'exploitation des bâtiments et de l'entretien des vestiges et de la vieille ville à la commune de Sousse.

**Par décret n° 94-2126 du 11 octobre 1994.**

Monsieur Dhia Chlioui, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de service des affaires agricoles à la direction générale des affaires régionales au ministère de l'intérieur.